

23 NOVEMBRE 2009



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 23 novembre 2009 à 20h à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
MARIE-CLAUDE CABANA
DIANE PERRON**

**MARIE-ÈVE LAGACÉ
JACQUES LAPENSÉE
ANIE PERRAULT**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement, et Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des finances et greffier par intérim sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2009-11-523 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 23 novembre 2009
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2009-11-524 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2009 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 2009

23 NOVEMBRE 2009

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

6. **RÈGLEMENTS**

2009-11-525 6.1 Adoption du règlement numéro 945-02-2009 intitulé: Règlement modifiant le règlement numéro 945-2008 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité

2009-11-526 6.2 Adoption du règlement numéro 955-02-2009 intitulé: Règlement modifiant le règlement numéro 955-2008 sur la tarification pour l'exercice financier 2009

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 *TRÉSORERIE*

7.2 *TRAVAUX PUBLICS*

7.3 *URBANISME*

2009-11-527 7.3.1 Autorisation d'effectuer des travaux de coupe sélective sur une partie du lot 2 928 580, au cadastre du Québec, située en bordure de la piste de l'aéroport

7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*

7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*

7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

2009-11-528 7.6.1 Participation de la Ville de Bromont au programme conjoint de protection civile (PPCP)

2009-11-529 7.6.2 Vente d'un véhicule saisi par le Service de police

7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*

N.M. 7.7.1 Autorisation de signature du protocole d'entente entre la SODEB, Développement Immobilier Aquilon (Bromont) inc. et la Ville de Bromont

2009-11-530 7.7.2 Acceptation du projet d'enfouissement du réseau électrique de la rue Shefford et demande pour la poursuite de la réalisation des travaux d'enfouissement

8. **DIVERS**

23 NOVEMBRE 2009

- 2009-11-531 8.1 Cession d'un droit de passage pour les sentiers de motoneige pour la saison 2009-2010
9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**
10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N.M. 11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2009-11-532 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER PAR INTÉRIM

RICHARD JOYAL

2009-11-523

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE
2009**

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 23 novembre 2009 avec la modification suivante :

- Le sujet 7.7.1 est reporté à une séance subséquente du Conseil.

ADOPTÉE

2009-11-524

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9
NOVEMBRE 2009 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2009**

23 NOVEMBRE 2009

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2009 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 2009 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 9 novembre 2009 avec la modification suivante :

- de remplacer au premier paragraphe de la résolution numéro 2009-11-505 la date du « 8 septembre 2009 » par la date du « 17 août 2009 ».

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 17 novembre 2009 tel que rédigé et sans modification.

ADOPTÉE

2009-11-525

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 945-02-2009 INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 945-2008
DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES,
D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES
POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le Conseil peut, par règlement, déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats pour et au nom de la municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire déléguer au greffier adjoint, à l'adjoint au directeur des travaux publics et à l'adjointe administrative au service de sécurité publique le pouvoir d'autoriser des dépenses conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 novembre 2009 par Monsieur **JACQUES LAPENSÉE**.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

23 NOVEMBRE 2009

D'adopter tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 945-02-2009 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 945-2008 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité.

D'autoriser la Mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer ledit règlement.

ADOPTÉE

2009-11-526

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 955-02-2009 INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 955-2008 SUR
LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009**

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska a acquis au nom de la Ville de Bromont différents formats de conteneurs et de bacs de matières recyclables;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit tarifier l'acquisition, la livraison, le financement et les frais de gestion des différents formats de conteneurs et de bacs de matières recyclables aux propriétaires bromontois;

ATTENDU que la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) permet d'imposer une tarification pour financer différents biens, services ou activités;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 9 novembre 2009, par madame **ANIE PERRAULT**;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu copie du présent règlement et dispensent le greffier par intérim de procéder à sa lecture, le tout conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 955-02-2009 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 955-2008 sur la tarification municipale pour l'exercice financier 2009.

D'autoriser la Mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer ledit règlement.

ADOPTÉE

23 NOVEMBRE 2009

2009-11-527

**AUTORISATION D'EFFECTUER DES TRAVAUX DE COUPE
SÉLECTIVE SUR UNE PARTIE DU LOT 2 928 580, AU
CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉE EN BORDURE DE LA PISTE
DE L'AÉROPORT**

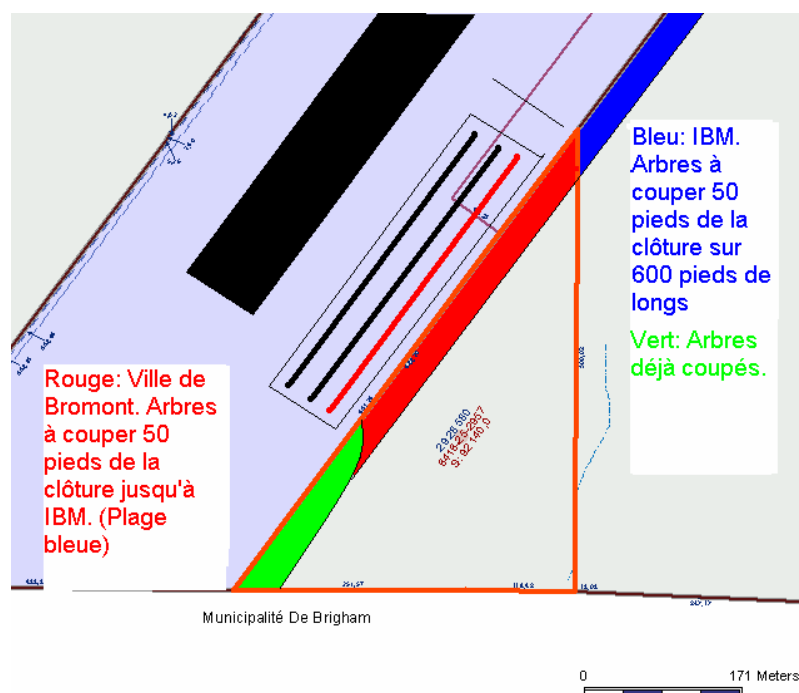
ATTENDU QUE le représentant de l'officier régional des opérations aériennes cadets /Adjoint - URSC (Est)/ Garnison St-Jean désire effectuer une coupe sélective d'arbres sur une partie du lot 2 928 580, au cadastre du Québec, appartenant à la Ville de Bromont;

ATTENDU que les travaux de coupe seraient limités à une bande de terrain d'une profondeur d'environ quinze (15) mètres et contiguë à la piste;

ATTENDU que cette coupe vise à réduire les risques lors des manœuvres d'atterrissage et de décollage des aéronefs;

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le représentant de l'officier régional des opérations aériennes cadets /Adjoint - URSC (Est)/ Garnison St-Jean à effectuer une coupe sélective sur une partie du lot 2 928 580, au cadastre du Québec, laquelle partie est montrée en rouge au croquis suivant :



23 NOVEMBRE 2009

D'exiger du requérant qu'il avise le directeur des travaux publics avant d'entreprendre les travaux de coupe.

D'exiger que les arbres matures qui, de l'avis du directeur du service des travaux publics de la Ville, peuvent être transformés en bois d'œuvre soient laissés à un endroit qui convient pour que la Ville puisse les récupérer.

D'exiger que les branches soient déchiquetées sur place et que les copeaux soient étendus au sol;

D'exiger que le requérant possède une assurance responsabilité d'au moins un million de dollars (1 000 000 \$) et qu'il en fasse la démonstration au représentant de la Ville avant l'émission du certificat d'autorisation requis pour effectuer les travaux de coupe.

ADOPTÉE

2009-11-528

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE BROMONT AU PROGRAMME
CONJOINT DE PROTECTION CIVILE (PCCP)**

ATTENDU QUE le programme conjoint de protection civile (PCPC) exige une résolution du conseil pour la demande du projet si celui-ci est accepté;

ATTENDU QUE le programme exige que la Ville s'engage à avancer les fonds pour le projet si celui-ci est accepté;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le service de sécurité des incendies à participer au programme conjoint protection civile (PCPC) de la Sécurité Public du Canada.

De demander au directeur des finances de prévoir que les sommes seront payables pour l'année 2010 lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

2009-11-529

VENTE D'UN VÉHICULE SAISI PAR LE SERVICE DE POLICE

23 NOVEMBRE 2009

ATTENDU QUE le véhicule de Monsieur François Bourbeau, un GMC Sierra 1990, série 2GTFC24C4L1528165, a été saisi par le Service de police en date du 27 août 2009;

ATTENDU QU'à la date de libération prévue du véhicule, le 26 septembre 2009, M. Bourbeau n'est jamais revenu prendre possession de son véhicule;

ATTENDU QUE suite à l'expiration des délais, la Société de l'assurance automobile du Québec, responsable administratif du dossier, a transféré le véhicule au nom de la Ville de Bromont en date du 22 octobre 2009, à titre de paiement des frais encourus par la ville;

ATTENDU QU'en date du 2 novembre 2009, M. Bourbeau a fait une demande afin de pouvoir racheter de la Ville de Bromont son véhicule et que le greffier adjoint confirme la possibilité de faire cette transaction;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont ne demande que le paiement des frais de remorquage et de remisage encourus entre le 27 août et le 24 novembre 2009 à titre de compensation à M. Bourbeau afin de lui permettre de reprendre possession de son véhicule;

ATTENDU QUE M. Bourbeau a été informé que le véhicule est présentement au rancart et devra subir une inspection mécanique complète avant de pouvoir obtenir une immatriculation valide de la SAAQ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De vendre le véhicule GMC Sierra 1990, série 2GTFC24C4L1528165 à Monsieur François Bourbeau demeurant au 247 rue Bellevue à Waterloo, au montant de **MILLE QUATRE CENT VINGT-QUATRE DOLLARS ET TRENTE-SIX CENTS (1 424,36 \$)**.

De mandater Madame Julie Dubuc, adjointe administrative au service de police, à effectuer la transaction pour et au nom de la Ville de Bromont, à la SAAQ et de l'autoriser à signer les documents requis.

ADOPTÉE

N.M.

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE
ENTRE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE
BROMONT, DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER AQUILON
(BROMONT) INC. ET LA VILLE DE BROMONT**

Le sujet 7.7.1 est reporté à une séance subséquente du Conseil.

23 NOVEMBRE 2009

2009-11-530

**ACCEPTATION DU PROJET D'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU
ÉLECTRIQUE DE LA RUE SHEFFORD ET DEMANDE POUR LA
POURSUITE DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX
D'ENFOUISSEMENT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont effectue des travaux pour le renouvellement des infrastructures de la rue Shefford, incluant l'enfouissement du réseau électrique et tous les autres réseaux de communications;

ATTENDU QUE la compagnie Hydro-Québec est l'intégrateur de l'enfouissement du réseau électrique de la rue Shefford, entre la rue de Bourgmestre et Legault;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit confirmer son acceptation de l'étude d'avant projet d'enfouissement du réseau électrique, conformément à la lettre d'Hydro-Québec datée du 17 juin 2009;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la signature des ententes pour la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau électrique;

ATTENDU QUE les travaux majeurs de construction débuteront en avril 2010;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont accepte l'étude d'avant-projet portant sur l'enfouissement du réseau électrique sur la rue Shefford, entre de Bourgmestre et Legault.

Qu'elle demande à Hydro-Québec de poursuivre à l'étape de réalisation des travaux pour l'option d'enfouissement total et qu'elle s'engage à rembourser les frais d'ingénierie encourus advenant l'abandon du projet. La ville de Bromont confirme qu'elle retient le choix no. 2 concernant le partage des responsabilités relatives aux ouvrages civils.

D'autoriser la Mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence de greffier adjoint, à signer tous les documents relatifs au projet d'enfouissement

ADOPTÉE

23 NOVEMBRE 2009

2009-11-531

**CESSION D'UN DROIT DE PASSAGE POUR LES SENTIERS
DE MOTONEIGE POUR LA SAISON 2009-2010**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du document F 15326 intitulé « Cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige » pour la saison 2009-2010, présentée par Motoneigistes du Corridor Permanent inc., afin de permettre aux motoneiges de circuler sur certains terrains de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du plan intitulé « Sentier de motoneige 2009-2010 plan pour autorisation municipale sur les terrains appartenant à la Ville de Bromont » préparé par le géomaticien de la Ville de Bromont, en date du 17 novembre 2009;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la Mairesse ou en son absence le maire suppléant, à signer le document F 15326 intitulé « Cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige » pour la saison 2009-2010, présenté par Motoneigistes du Corridor Permanent inc., afin de permettre aux motoneiges de circuler sur certains terrains de la Ville de Bromont, tel que montré au plan intitulé « Sentier de motoneige 2009-2010 plan pour autorisation municipale sur les terrains appartenant à la Ville de Bromont » ci-haut mentionné ; ledit document et ledit plan sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Messier veut s'assurer que les citoyens de la Ville ne seront pas facturés deux fois pour le même bac à recyclage.
- Monsieur Martin Abraham, propriétaire du 84 rue Champlain, désire aviser le Conseil qu'il n'a pas été informé par courriel ou dans sa boîte postale de l'avis d'ébullition.
- Madame Messier désire savoir si la rue du Mont Aki sera considérée comme prioritaire lors de la préparation budgétaire. Elle désire savoir ce qu'il va se produire avec la rue du Mont Aki si elle n'est pas considérée lors de l'élaboration du budget 2010.
- Monsieur Christian Larouche désire savoir s'il existe présentement un litige entre la Ville et le promoteur du Domaine du Boisé relativement à l'aménagement d'un parc.

23 NOVEMBRE 2009

2009-11-532

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTÉRIM

23 NOVEMBRE 2009